

- Direction générale adjointe chargée de la solidarité et du logement
Direction des actions pour personnes âgées et handicapées
Service des personnes âgées

**LISTE DES PIÈCES NECESSAIRES LORS DE LA CONSTITUTION
DU DOSSIER
D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE
A DOMICILE
ou R.P.A. ou FAMILLE D'ACCUEIL ***

* une Résidence pour Personnes Agées (R.P.A.) ou un placement en famille d'accueil sont considérés comme une APA à domicile

A - Dossier réglementaire dûment complété et signé

Nota : * **toutes les rubriques doivent être impérativement complétées.**

* **toutes les pièces justificatives demandées sur cette liste doivent être jointes à ce dossier.**

Si le dossier n'est pas signé par le demandeur, indiquer clairement le lien de parenté du signataire avec ce dernier et mentionner ses coordonnées.

* préciser impérativement le nom de la Caisse de retraite principale avec le numéro.

B - La photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de l'Union Européenne ou d'un extrait d'acte de naissance.

S'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résident ou du titre de séjour en cours de validité.

C - Justificatif de domicile (trois dernières quittances de loyer ou facture EDF ou téléphone).
Concernant les personnes en famille d'accueil, en résidence pour personnes âgées ou en foyer logement, indiquer le domicile avant placement.

Fournir la dernière taxe d'habitation ou une attestation sur l'honneur le cas échéant.

D - Imprimé relatif aux changements de situation (article R531-11 à R531-13 du Code de la Sécurité Sociale).

Imprimé intitulé "Dispositions particulières du calcul des ressources".

E - Relevé d'identité bancaire ou postal au nom du bénéficiaire ou de son représentant légal.

F - Photocopie du ou des derniers avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu - document complet ; et le cas échéant celui du concubin ou PACS.

Suite au verso ⇔

G - Attestation de sécurité sociale comportant le numéro de Sécurité Sociale et le centre de paiement.

H - Photocopie de la dernière taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties.

I - Biens immobiliers non loués (maisons ou terre) valeur locative de l'année civile précédente (ces renseignements peuvent être fournis par l'administration fiscale).

J - Photocopie du jugement de mise sous sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle le cas échéant.

K - Pour les placements en famille d'accueil, fournir le contrat d'accueil, l'arrêté d'agrément.

Indiquer le domicile avant placement et fournir la dernière taxe d'habitation ou attestation sur l'honneur le cas échéant.

L - Plan d'accès au domicile si vous résidez en zone rurale, et numéro de téléphone (annexe 2)

Pour tout renseignement contacter le N° Vert 0.800.00.33.33 (appel gratuit).